Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 1 (1912)

Heft: 2

Artikel: Coin du suffrage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous nous efforçons maintenant de faire entrer le suffrage féminin dans la réforme électorale. L'Union nationale reçoit communication de centaines, je puis même dire sûrement de milliers, de lettres et de cartes postales, écrites par des électeurs à leur député en le conjurant de voter pour l'inclusion du vote des femmes dans la loi électorale. Les hommes se mettent à cette tâche avec ardeur et je ne puis assez dire le respect et la sympathie que les ouvriers manifestent pour nous. Des milliers d'hommes et de femmes signent aussi des cartes sur lesquelles sont écrits ces mots : « Je suis un partisan du suffrage féminin ». Ces cartes donnent à leur signataire le titre de membre officieux, et non de souscripteur de notre société. On a organisé des députations auprès des membres du Parlement, composées d'hommes (et de femmes) choisis parmi les habitants de leurs circonscriptions. M. Asquith et les chefs des quatre partis (en particulier M. Redmond du Parti irlandais) sont bombardés de nos réclamations, de celles du Labour Party, de celles de toute espèce de sociétés politiques ou sociales, les adjurant d'inclure les femmes dans la loi. On est fatigué, rien qu'en pensant à l'activité de notre mouvement, tant elle est immense !

Dans plusieurs villes, nous avons des magasins où l'on vend la littérature, les insignes, etc. du suffrage. Dans quelques-uns, on sert du thé, ce qui produit passablement d'argent pour la cause. La demande de littérature de propagande est constante, et nous sommes obligés de publier très souvent des feuilles volantes, des brochures, etc.

Personne n'a été surpris que la proposition de M. Snowden de donner aux femmes irlandaises le droit de vote ait échoué. Le parti irlandais ne pense qu'au « Home Rule » et n'a pas, par conséquent, voté cet amendement, craignant d'affaiblir le gouvernement actuel, qui est pour lui, en votant une proposition que M. Asquith et son parti désapprouvent. Mais le débat sur cette question a été le meilleur que nous ayons jamais eu ; et nous sentons toutes que les Irlandais ont porté préjudice à leur cause bien plus qu'à la nôtre. La plupart des gens sont certains que, grâce à tous les efforts dont j'ai parlé, il n'y aura pas de loi électorale sans que les femmes y soient comprises. Il est possible qu'il n'y ait pas du tout de réforme électorale ; nous le savons toutes, et il nous faut veiller et nous mettre à l'œuvre de toutes nos forces, mais nous le faisons avec des cœurs pleins d'espérance, car nous savons que nous approchons du but.

Isabella-O. Ford.

P. S. — Un groupe de femmes vient d'arriver à Londres, ayant fait le trajet à pied depuis Edimbourg (400 milles) et ayant organisé des assemblées dans les villes où elles s'arrêtaient. Un vaste « meeting » a eu lieu à Trafalgar Square, à Londres, samedi dernier, pour leur souhaiter la bienvenue.

COIN DU SUFFRAGE

(Suite)

Notre intention est de réunir sous cette rubrique, et indépendamment des articles de fond qui traiteront d'une manière générale la question du Suffrage féminin, tous les renseignements, toutes les nouvelles, — bonnes ou mauvaises ! — concernant le vote des femmes, afin que l'on sache immédiatement où trouver dans le Mouvement féministe *l'indication dont on aurait besoin à cet égard. Nous avons pensé que, pour débuter, le mieux était de donner un aperçu de l'état de la question dans tous les pays, de faire une revue générale, à travers trois parties du monde, des droits que possèdent à l'heure actuelle les femmes, ainsi que des moyens de travail, et de l'organisation des diverses Sociétés suffragistes. Chacun pourra de cette façon, et à mesure que seront données des nouvelles, tenir ce tableau à jour.*

NOUVELLES DE PARTOUT

Les événements marchent si vite en Angleterre, qu'à peine notre dernier numéro était-il sous presse, des modifications importantes à ce que nous avions annoncé se produisaient déjà. D'abord l'amendement de M. Snowden au *Home rule bill*, donnant le droit de vote aux femmes irlandaises chefs de famille, a été repoussé à la Chambre des Communes par 314 voix contre 141. Puis, le journal *Votes for Women* a cessé d'être l'organe de la *Women Social and Political Union*, et ses éditeurs, Mr. et Mrs. Pethick Lawrence, le publient pour leur compte, soutenant toujours la politique militante, mais sur une autre base que Mrs. Pankhurst, le grand leader des suffragettes.

* * *

Notons encore que le parti socialiste suisse, réuni en congrès à Neuchâtel, du 8 au 10 novembre, avait mis à l'ordre du jour d'une de ses séances la question du suffrage féminin. Elle a été traitée, nous a dit un des assistants, avec la plus grande sympathie, et les résolutions votées ont toutes été favorables aux droits politiques de la femme.

* * *

Disons enfin que quatre Etats américains, l'Orégon, l'Arizona, le Kansas, et le Michigan, ont donné, le 5 novembre, le droit de vote aux femmes. Les Etats-Unis comptent donc, à l'heure actuelle, dix Etats « affranchis », selon l'expression consacrée. Notre prochain numéro donnera, d'ailleurs, plus de détails sur l'état de la question suffragiste aux Etats-Unis.

Australie. — L'ordre alphabétique, que nous avons adopté dans cette revue, nous vaut de rencontrer dès ses débuts l'exemple réconfortant d'un pays où les femmes ont le droit de vote. De 1893 à 1907, en effet, les six Etats australiens et la Nouvelle-Zélande ont successivement accordé le vote politique aux femmes — avec quelques restrictions toutefois, concernant l'éligibilité au Sénat de certains Etats. Il est pour nous précieux, et intéressant au plus haut degré, de savoir les résultats qu'a obtenus le suffrage féminin dans ces pays, et de pouvoir ainsi répondre par des faits aux objections, souvent toutes de sentiment, de nos adversaires. Or, de l'avis de ministres, de magistrats, de fonctionnaires, d'un évêque même, ces résultats ont été remarquables, tant au point de vue de la femme individuellement, qu'à celui de la famille, de la morale publique, et de l'Etat en général. Des lois excellentes ont été votées ou même déposées par des femmes, concernant les tribunaux pour enfants, les assistantes de police, l'égalité des salaires, les retraites ouvrières, le travail industriel des enfants, l'anti-alcoolisme, l'assistance publique, le code civil, le code pénal, etc., etc. L'étude attentive de ce qui se passe en Australie est à recommander à tous les adversaires loyaux du suffrage féminin.

Autriche. — Il est assez difficile d'exposer clairement l'état de la question du suffrage féminin dans un pays fait de provinces agglomérées, où s'enchevêtrent des droits historiques, des traditions locales, des privilèges d'Etats, et des idées beaucoup plus modernes de représentation nationale et de suffrage universel. Les femmes autrichiennes — nous ne parlons pas ici des Hongroises, qui méritent un paragraphe à part — ont dans quelques provinces un droit de suffrage parlementaire indirect ; en Bohême, elles possèdent l'électorat et l'éligibilité en matière municipale, et aux dernières élections partielles à la Diète de Bohême (juin 1912), une femme, Mme Vikova-Kunéticka, a été élue députée par 1162 voix. Malheureusement, l'extension de ces progrès est gênée — ce qui semblerait paradoxal, si cela ne s'était déjà produit en France et en Angleterre — par les revendications en faveur du suffrage universel, qui tendent à enlever d'anciens droits à *quelques* femmes, pour donner un droit nouveau à *tous* les hommes. En effet, les partisans du suffrage universel faisant table rase de tous les antiques privilèges, et accordant les mêmes trois à *tous*, restreignent le sens de ce mot au sexe masculin, pour ne pas épouvanter leurs adversaires en augmentant considérablement le nombre des électeurs. C'est ainsi qu'un arrêté du Tribunal d'Empire vient tout récemment d'enlever aux maîtresses d'école l'électorat en matière municipale que leur reconnaissait la Constitution.

(A suivre.)

Echos d'un Congrès : Le Travail à domicile

(Suite et fin).

Le but de l'*Entr'aide* a été de relever les salaires sans augmenter les prix de vente, et cela, d'une part en supprimant les intermédiaires intéressés, d'autre part en faisant l'éducation sociale, soit de l'acheteur, soit de l'ouvrière. Malheureusement, ceci, ainsi que je le disais tout à l'heure, est une œuvre de